



# Championnat Scolaire Départemental de l'Essonne, catégorie Ecoles Règlement intérieur

## 1. Organisateur

Le championnat scolaire départemental de l'Essonne est organisé sous la responsabilité du Comité Départemental du Jeu d'Échecs de l'Essonne (CDJE 91). Des organismes départementaux, communaux et des acteurs privés peuvent faire partie des partenaires organisateurs du championnat.

## 2. Déroulement du championnat

### 2.1. Participants

Le championnat est réservé aux écoliers scolarisés dans les écoles de l'Essonne, soit les élèves de la maternelle petite section au CM2.

### 2.2. Tournoi

Le tournoi est homologué par la Ligue Ile de France des Echecs, une licence (A ou B) est donc obligatoire. Il n'y aura pas d'inscription sur place. Une inscription préalable par e-mail ou par sms est obligatoire.

### 2.3. Droits d'inscription

L'inscription est gratuite.

### 2.4. Lieu et date des rencontres

Le lieu et la date de rencontre sont définis par la commune qui accepte d'accorder au CDJE 91 les locaux de compétition. Le lieu et la date sont annoncés aux clubs de l'Essonne et aux écoles par tous les moyens à la disposition du CDJE.

### 2.5. Nombre de rondes

Au minimum 5 rondes doivent être organisées pour chaque catégorie.

### 2.6. Cadence de jeu

La cadence doit être au minimum 15 minutes par joueur.

### 2.7. Règles de jeu

Les règles appliquées sont celles de la FIDE (congrès de Bakou, 2017, applicables à partir du 1er Juillet 2017), ainsi que les annexes A et G pour les parties rapides. En particulier :

- Les coups illégaux seront pénalisés de 2 minutes supplémentaires à la pendule de l'adversaire uniquement sur réclamation ;
- Les téléphones portables doivent être éteints sous peine de perte de la partie en cas de sonnerie ;

- Par décision du comité directeur de la FFE du 21 juin 2014, pour les compétitions scolaires organisées en France, la partie sera perdue après le 3<sup>ème</sup> coup illégal achevé.

### **3. Appariements et classements**

#### **3.1. Appariements**

Système suisse intégral (règles C04 FIDE Handbook 1995), assisté par ordinateur (logiciel Papi).

Les joueurs n'ayant aucun classement ELO au début du tournoi recevront un classement estimé en fonction de la catégorie d'âge.

#### **3.2. Classement individuel**

Le classement s'effectue en fonction du nombre de points de partie (gain : 1 point, partie nulle : 0.5 point, perte : 0 point).

Le départage entre les ex-aequo est obtenu, dans l'ordre, par le Buchholz, puis par le cumulatif, enfin par la performance.

#### **3.3. Classement par équipes**

A l'issue du tournoi, un classement par établissement scolaire sera effectué. Ce classement se fera par addition des points des joueurs jusqu'à un maximum de 8 joueurs d'une même école, à condition que ces joueurs aient marqué au moins un point hors exemption.

En cas d'égalité de points, le départage entre les ex-aequo se fera en faveur de l'établissement ayant le plus petit nombre de joueurs.

#### **3.4. Qualification pour la phase académique**

Tous les établissements scolaires représentés par au moins 2 joueurs sont qualifiés pour la phase académique à la condition qu'ils présentent au moins une équipe complète pour cette phase académique (8 joueurs dont au moins 2 féminines pour les écoles).

### **4. Prix**

Une coupe sera remise au premier garçon et à la première fille de chaque catégorie d'âge (<8 ans, <10 ans, <12 ans, <14 ans, <16 ans, <18 ans). Une coupe sera remise aux trois premiers du classement individuel et aux trois premiers établissements scolaires. Les prix ne sont pas cumulables.

Le nombre de prix distribués peut être augmenté sur décision du CDJE 91.

### **5. Forfaits**

Tout joueur faisant forfait à une ronde sans prévenir l'arbitre ne sera pas apparié à la ronde suivante. Deux forfaits entraînent l'exclusion du tournoi.

### **6. Arbitres**

L'arbitrage du tournoi est assuré par un ou plusieurs arbitres du département de l'Essonne. En cas d'indisponibilité d'arbitre du département, la recherche d'arbitre est étendue à d'autres départements.